



Commande non livrée

Par JePi

Bonjour,

Est-il légal, qu'après une requête auprès d'une enseigne commerciale pour non réception d'une commande, celle-ci me réclame une attestation sur l'honneur sous forme de formulaire, et la photocopie de ma carte d'identité ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Relire les CGV du site commercial.

Puis adresser un courrier RAR.

Si besoin signalement à la DGCCRF:

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[url]

à lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15652?xtor=EPR-100]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15652?xtor=EPR-100[url]